

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2026/03/036**
Institutions et vie politique – élection exécutif

OBJET: Election des adjoints au maire
suite à l'élection municipale du 15 mars
2026

Séance du 22 mars 2026
Date de convocation : 18 mars 2026
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni pour le conseil municipal d'installation, à la salle BIZET, sous la présidence de Nicolas MEIZONNET, maire, succédant ainsi au doyen d'âge des conseillers municipaux.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Carole CALBA, Serge GARNIER, Agnès AUGUSTE, Daniel SANTAMATILDE, Anne VIALLE, Jean-Pierre GUSAI, Emmanuelle GAVANON, David SCHWARTZ, Sandrine RIOS, Nolwenn GRAU, Emmanuelle ANDRE, David BERREBI, Julien BARRE, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Farouk MOUSSA.

Absents ayant donné procuration :

Carole CATTENAT a donné pouvoir à Raymond QUEREL
Valérie POLLIN a donné pouvoir à David BERREBI
Jean DENAT a donné pouvoir à Magali NISSARD
Elisabeth MICHALSKI a donné pouvoir à Christian SOMMACAL

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance :

Caroline MAURAN a été élue par 33 voix pour.

Suite délibération n° 2026/03/036

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 17

RESULTATS :

La liste de M. Serge GARNIER a obtenu : 26 voix.

Serge GARNIER, Carole CALBA SCHWARTZ, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAÏ, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON et Nolwenn GRAU sont proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée au procès verbal.

POUR EXTRAIT CONFORME

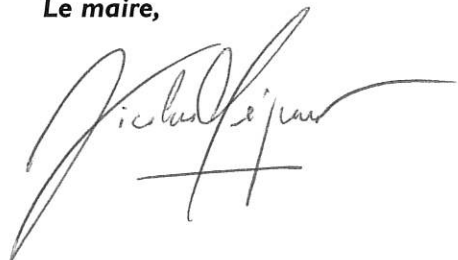
La secrétaire de séance,



Caroline MAURAN



Le maire,



Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du